

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent cinquante et unième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 13 JUIN 2011

Procès-verbal de la trois cent cinquante et unième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CARLE, Christiane Membre socio-économique	X (<i>quitte à 21 h 15</i>)	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
--	----------------	---------------

OBSERVATEURS :

CHARPENTIER, Francis Chargé de projet – Terrains et bâtiments	X	
------------------------------------------------------------------	---	--

ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l’image	X	
-------------------------------------------------------------------------	---	--

INVITÉS :

LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X	<i>(points 6.1 et 6.2)</i>
-----------------------------------------------------	---	----------------------------

MALO, Michel Vérificateur externe	X	<i>(point 6.1)</i>
--------------------------------------	---	--------------------

ROY, Dominique Coordonnateur à la gestion financière - Service des finances	X	<i>(points 6.1 et 6.2)</i>
-----------------------------------------------------------------------------------	---	----------------------------

VERRETTE, Monique Vérificatrice externe	X	<i>(point 6.1)</i>
--------------------------------------------	---	--------------------

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
------------------------------------	---	--

La présidente constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 heures.

À l'invitation de la présidente, le recteur souhaite la bienvenue à monsieur Jean-Richard Gomah-Pettry, secrétaire général de l'Université de Bangui, en République Centrafricaine, qui va assister à la présente séance, de même qu'à celle du 13 juin prochain, en tant qu'observateur. Il précise que monsieur Gomah-Pettry est un boursier du programme des bourses de la francophonie et qu'il effectue présentement un stage de familiarisation sur la gouvernance universitaire, avec le secrétaire général de l'Université. C'est le Décanat de la formation continue et des partenariats qui coordonne le programme.

Elle invite par la suite le vice-recteur à l'administration et aux ressources à introduire la personne désignée par le Syndicat du groupe professionnel pour assister aux activités du conseil à titre d'observateur régulier, en remplacement de madame Hélène Mondou, qui a quitté récemment pour la retraite. Il s'agit de monsieur Francis Charpentier, chargé de projet au Service des terrains et bâtiments. Le conseil sera invité, au cours de la séance, à rendre officielle cette désignation par une résolution.

Conformément au souhait qu'elle avait déjà exprimé de permettre au conseil d'administration de bénéficier, périodiquement, de brèves présentations assurées par des professeurs concernant leurs activités d'enseignement et de recherche, elle informe le conseil que la professeure Diane Dubeau, du Département de psychoéducation et de psychologie, est celle qui va entamer ce cycle de présentation et elle invite le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'introduire au conseil.

La présente journée étant celle de l'anniversaire du recteur, elle lui adresse des vœux d'anniversaire, au nom du conseil.

Elle explique les raisons qui ont amené au changement de lieu de la présente séance, prévue, à l'origine, pour se tenir au campus de Saint-Jérôme. Le sondage sur les intentions des membres et des observateurs quant au lieu de participation mené par le secrétaire général, lequel indiquait une nette préférence pour Gatineau, le nombre des personnes-ressources dont la présence était requise pour le traitement de certains points et le volume des points inscrits au projet d'ordre du jour sont autant de facteurs qui justifiaient de modifier le lieu de la séance. Elle précise qu'une attention particulière sera accordée quant à la détermination de la période qui conviendrait le mieux pour tenir la séance annuelle du conseil, à Saint-Jérôme.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquantième (7 mars 2011) réunion
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent quarante-cinquième (7 février 2011) réunion du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Désignation d'un observateur régulier au conseil d'administration représentant le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais
- 6.- Affaires administratives et financières

- 6.1 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2009-2010
 - 6.2 Approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2009-2010
 - 6.3 Approbation de la demande de marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012 (1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012)
 - 6.4 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2011-2012
 - 6.5 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012
 - 6.6 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2011-2012
 - 6.7 Adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Coalition BOIS Québec
 - 6.8 Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2010-2011
 - 6.9 Octroi du titre de « Professeur honoraire » et de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais
 - 6.10 Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Alexandre-Taché
 - 6.11 Adjudication du contrat de location d'appareils multifonctions
 - 6.12 Adjudication du contrat de services de placement média
- 4.- Affaires générales et corporatives
- 4.2 Information de la présidente
 - 4.3 Information du recteur
 - 4.4 Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO) : confirmation de la liste des secteurs à développer par delà ceux identifiés dans Horizon 2014
 - 4.5 Recommandations du recteur concernant l'attribution des titres « Bâtisseurs de l'UQO »
 - 4.6 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de deux doctorats *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais
- 5.- Affaires académiques
- 5.1 Calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013
 - 5.2 Modification aux conditions d'admission du DESS en administration scolaire (3164)
 - 5.3 Ouverture des admissions à la maîtrise en sciences sociales du développement territorial

- 5.4 Embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie
 - 5.5 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation
 - 5.6 Prolongation du contrat d'une professeure suppléante à l'École multidisciplinaire de l'image
 - 5.7 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables
 - 5.8 Approbation du contrat entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
 - 5.9 Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) : autorisation de dépôt d'une demande de financement auprès du MDEIE et confirmation de la mise en œuvre du projet sous réserve de l'obtention des financements attendus
 - 5.10 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences administratives
 - 5.11 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives
 - 5.12 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
 - 5.13 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
 - 5.14 Augmentation du contingent à l'admission au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) à Gatineau pour l'automne 2011
- 7.- Nominations
- 7.1 Nomination d'un membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents
- 9.1 Lettre de démission d'un membre du conseil d'administration
 - 9.2 Lettre du président et du secrétaire du Regroupement régional des établissements de santé et de services sociaux des Laurentides
 - 9.3 Cahier spécial pour le 30^e anniversaire de l'Université du Québec en Outaouais
 - 9.4 Cahier de l'Université du Québec sur la forêt
- 10.- Prochaine réunion
- 11.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent cinquantième réunion (7 mars 2011)

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquantième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent cinquantième réunion, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la personne qui a fait l'objet d'une décision d'embauche au Département des sciences comptables (point 5.4) a décliné l'offre qui lui a été transmise, faisant en sorte que le processus devra être repris.

3.- Entérinement des décisions de la trois cent quarante-cinquième (7 février 2011) réunion du comité exécutif

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quarante-cinquième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 Désignation d'un observateur régulier au conseil d'administration représentant le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO

Le secrétaire général informe le conseil que le président du Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO), monsieur Antoine Shaneen, faisait parvenir, le 13 avril 2011, une lettre au secrétaire général, dans laquelle il confirmait un avis formulé par le comité exécutif du Syndicat, relatif à la recommandation de nomination d'une nouvelle personne appelée à siéger comme observateur régulier au conseil d'administration en remplacement de madame Hélène Mondou qui a quitté pour la retraite. Le Syndicat recommande la désignation de monsieur Francis Charpentier, chargé de projet au Service des terrains et bâtiments.

L'article 2.14 du Règlement de régie interne de l'Université stipule qu'une instance peut autoriser la présence d'observateurs réguliers. Il s'agit d'une pratique qui existe depuis plusieurs années à l'UQO, l'autre observateur régulier étant la personne représentant le Syndicat du personnel de soutien.

Par ailleurs, le conseil d'administration, lorsqu'il a eu à statuer sur de telles demandes dans le passé, n'a jamais prescrit de modes spécifiques de recommandation des représentants, préférant s'en remettre à l'initiative de chaque groupe quant au choix des modalités à privilégier.

Ce statut d'observateur régulier confère le droit de présence aux assemblées ainsi que le droit de parole, mais sans droit de vote. Il demeure valide tant qu'il n'est pas révoqué par le conseil.

Le conseil d'administration est donc invité à autoriser la présence, à titre d'observateur régulier, au conseil, de la personne recommandée par le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5275 concernant la désignation d'un observateur régulier au conseil

d'administration représentant le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2009-2010

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université du Québec en Outaouais doit préparer des états financiers dans les 60 jours qui suivent la fin de chaque exercice financier, dans la mesure où les données sur les calculs définitifs ont été fournies par le gouvernement, conformément au Règlement général 7 de l'Université du Québec sur les affaires concernant l'administration. Ceux-ci doivent être approuvés, dans un premier temps, par le conseil d'administration de l'Université et, par la suite, par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec. Ces états financiers sont consolidés avec ceux de l'Université du Québec et avec chacune des constituantes du réseau, avant d'être transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Selon le processus normal d'adoption des états financiers, ceux-ci sont tout d'abord soumis à l'attention du comité de vérification qui en recommande l'adoption au conseil d'administration.

Les échéanciers de présentation des états financiers et du rapport financier annuel au conseil d'administration ont été retardés cette année à la suite de la confirmation tardive des calculs définitifs des subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce qui explique que le conseil d'administration en soit saisi à sa réunion du mois d'avril.

De plus, l'année 2009-2010 est la première année où l'Université du Québec a l'obligation de dresser ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), suite à la réforme comptable. Cette réforme exige également que les virements interfonds fassent l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration.

Les documents suivants permettent de mieux saisir les impacts de la réforme comptable :

Annexe 1 : Présentation des états financiers au 31 mai 2010

Annexe 2 : Les états financiers au 31 mai 2010

Annexe 3 : Comparaison des résultats et des soldes de fonds de fonctionnement selon les PCGR et selon les normes de présentation en vigueur avant la réforme comptable

Annexe 4 : Détails des virements interfonds effectués en 2009-2010

Annexe 5 : Annexe 19 du SIFU – Impacts financiers relatifs à l'application des PCGR

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5311 concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2009-2010

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format du Rapport financier annuel. Ce rapport doit être approuvé par leur conseil d'administration respectif au plus tard le 30 septembre. Toutefois, cette année, à cause du retard dans la confirmation des « Calculs définitifs des subventions de fonctionnement des universités 2009-2010 », le Ministère a reporté le dépôt des états financiers, de même que du Rapport financier annuel.

Le Rapport financier annuel constitue, pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises tant sur la partie des états financiers que sur celle des annexes.

Le Rapport financier annuel incorpore les dernières confirmations de la subvention par le MELS.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5312 concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Approbation de la demande de marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012 (1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que la marge de crédit pour l'année 2010-2011 (1^{er} juin 2010 au 30 avril 2011) était de 29 M\$.

Le solde qui sera utilisé à la fin avril 2011 est estimé à 15 M\$.

Le financement du terrain de soccer et du contrat de services écoénergétiques, l'acceptation de projets majeurs de recherche par la Fondation canadienne pour l'innovation et le fait que la subvention conditionnelle et la subvention de réinvestissement ne sont versées qu'après la fin de l'exercice financier, contribuent à maintenir nos besoins de liquidités. Par ailleurs, la forte hausse de clientèle connue en 2010-2011, pour laquelle l'Université est toujours en attente d'un financement, ainsi que la hausse de clientèle prévue en 2011-2012 créent aussi un besoin de liquidités.

Suite aux changements apportés au Règlement général 7 au sujet des affaires concernant l'administration, les marges de crédit ne sont plus approuvées par l'Assemblée des gouverneurs. L'Université du Québec en Outaouais doit maintenant soumettre directement au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une demande de marge de crédit approuvée par le conseil d'administration.

Il est recommandé de fixer la marge de crédit à un montant de 29 M\$ pour le prochain exercice.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5313 concernant l'approbation de la demande de marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2011-2012

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que

I INTRODUCTION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le 7 février 2011, le conseil d'administration prenait connaissance de la situation budgétaire 2010-2011 et adoptait les orientations budgétaires (349-CA-5259) servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2011-2012.

Le conseil d'administration a retenu les orientations suivantes pour 2011-2012 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Soutenir la réalisation du plan stratégique 2009-2014;
- Assurer l'application des nouveaux contrats collectifs de travail des professeurs et des chargés de cours;

- Promouvoir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais;
- Supporter la création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT);
- Appuyer l'essor des activités de l'Université à Saint-Jérôme;
- Soutenir la consolidation de la programmation de l'Université en lien avec la planification « Horizon 2014 ».

II PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget 2011-2012 a débuté par une rencontre avec les cadres de l'UQO, le 1^{er} février 2011, afin d'expliquer et de commenter le cadre budgétaire utilisé pour la préparation du budget de fonctionnement. Le lendemain de l'adoption des orientations budgétaires par le conseil d'administration, soit le 8 février, une rencontre a également eu lieu avec les directrices et directeurs des départements et des modules pour les mêmes motifs. Les gestionnaires ont été invités à soumettre leurs demandes budgétaires au plus tard le 18 février 2011. Par ailleurs, les directeurs des départements et des modules ont été invités à transmettre toute demande qui devrait être prise en considération dans l'établissement de leur budget de fonctionnement à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas. Ils ont aussi été invités à formuler leurs demandes en personnel pour la prochaine année financière en transmettant le formulaire prévu à cet effet, à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas, ainsi qu'au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le comité du budget s'est réuni à trois reprises, soit les 14, 15 et 16 mars et a passé en revue l'ensemble des demandes budgétaires avant de prendre les décisions qui ont mené à l'établissement du budget de fonctionnement.

III FAITS SAILLANTS

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2011-2012 ainsi que les données comparatives afférentes :

	Budget révisé 2010-2011 (11 mois) (\$=000)	Budget proposé 2011-2012 (12 mois) (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	62 029,8 \$	69 780,4 \$	7 750,6 \$
Charges	62 139,1	70 671,2	8 532,1
Excédent des charges par rapport aux produits	109,3 \$	890,8 \$	781,5 \$

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget. Voici une brève description des principaux éléments affectant le budget :

1. Retour à l'année financière de 12 mois

La réforme comptable imposée aux organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement du Québec, dont le réseau de l'UQ, a amené un changement de la date de fin d'exercice financier. Ainsi, l'exercice financier qui se terminait traditionnellement le 31 mai se clôture dorénavant le 30 avril de chaque année. De ce fait, l'année financière 2010-2011 a exceptionnellement eu une durée de 11 mois.

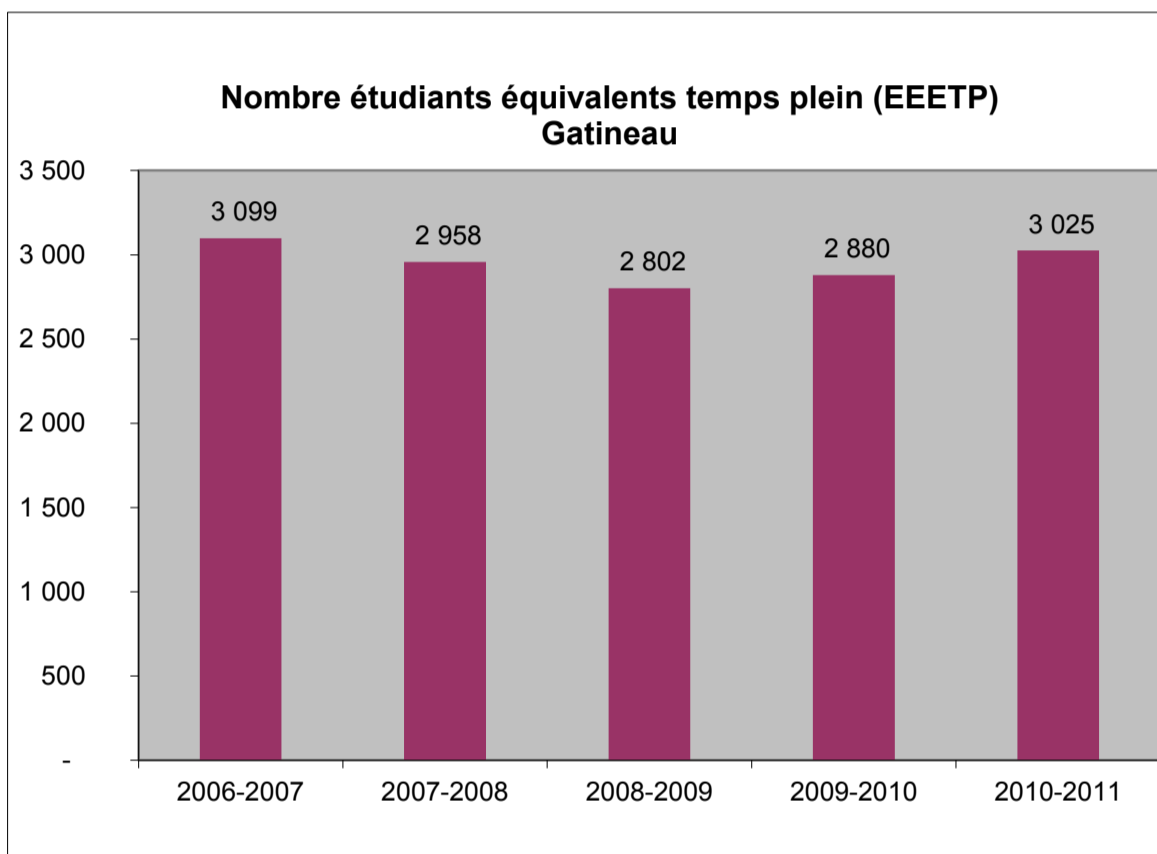
Le budget 2010-2011 a donc été annualisé pour servir de base à l'établissement du budget 2011-2012, tenant compte des ajustements qui avaient été apportés au budget de

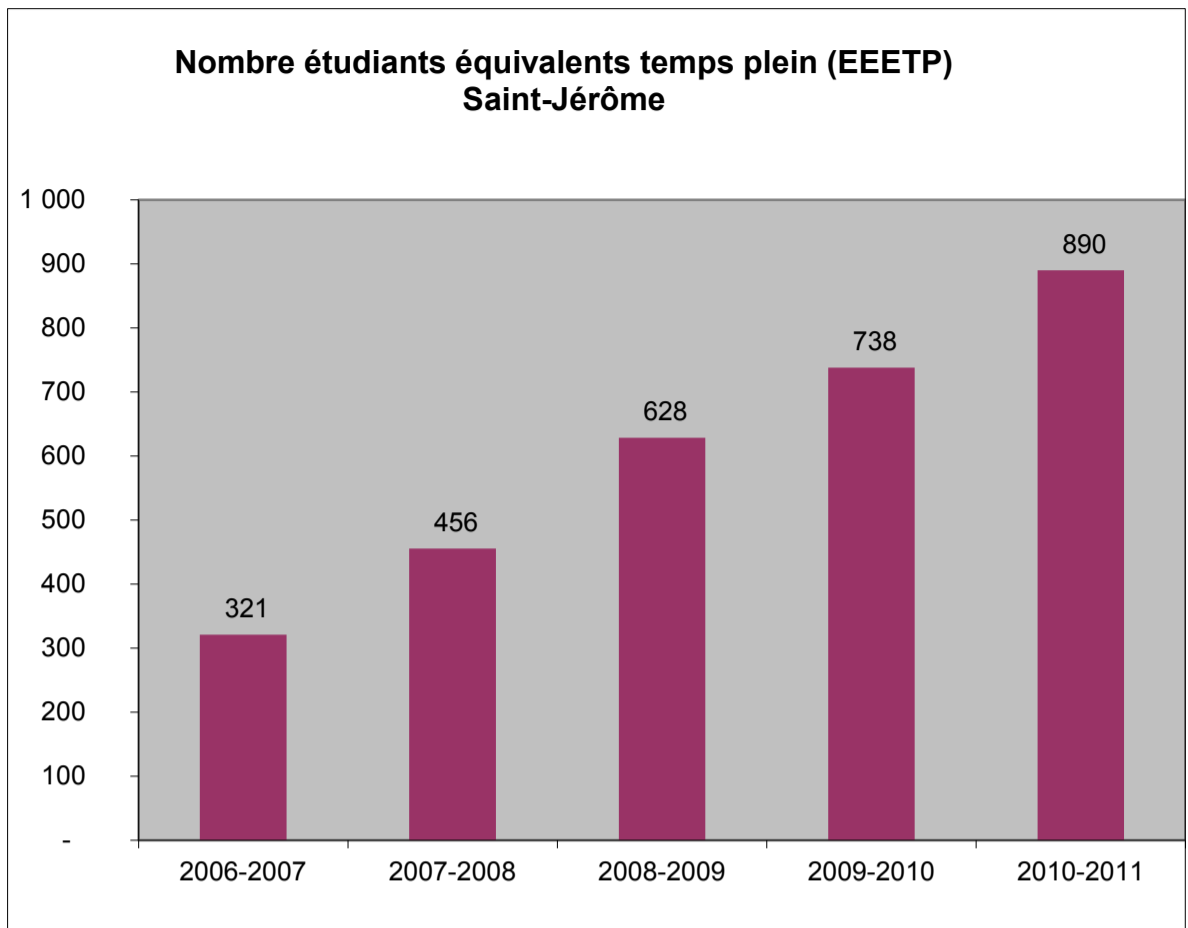
l'année dernière pour les dépenses qui ne sont pas encourues uniformément durant l'année. De plus, il faut se rappeler que les produits reliés aux activités académiques étaient entièrement réalisés durant l'année financière de 11 mois. Il n'y a donc pas de hausse des produits attribuable à l'année de 12 mois, à cet effet.

2. Clientèle

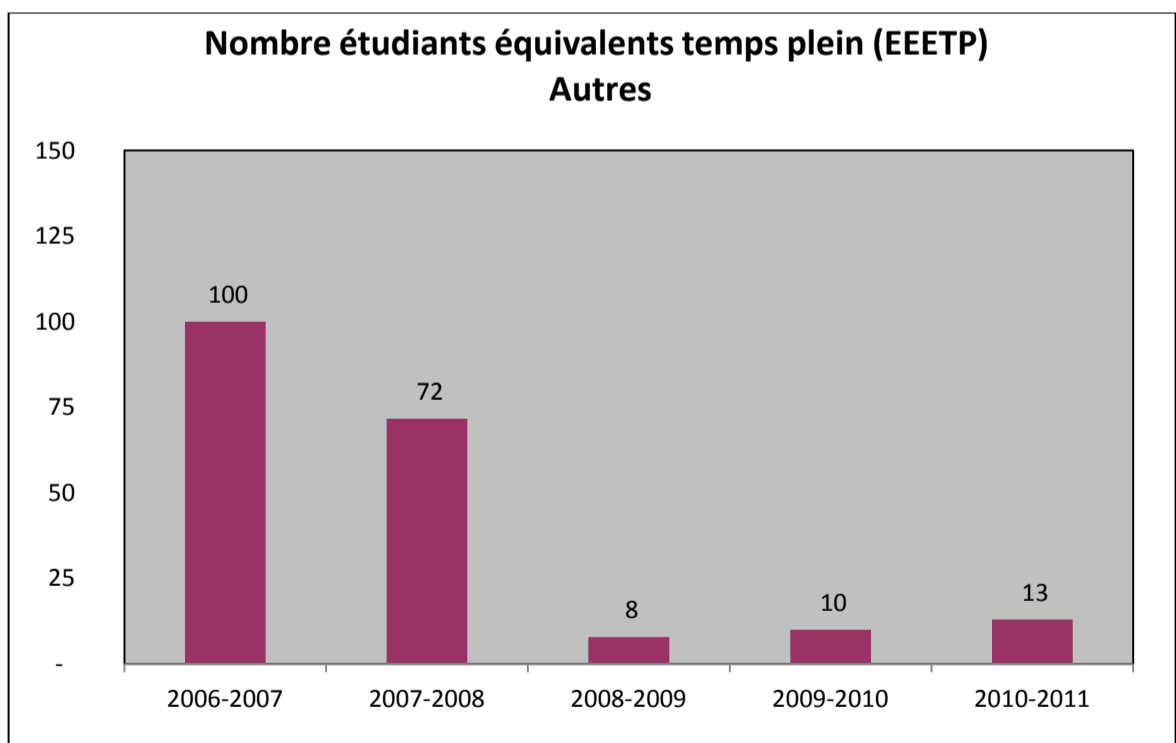
Une hausse de 4 % de la clientèle en 2011-2012 a été prévue. La notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère puisque la clientèle est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de clientèle, lorsque c'est le cas. La hausse prévue cette année est la résultante de la hausse observée en 2010-2011.

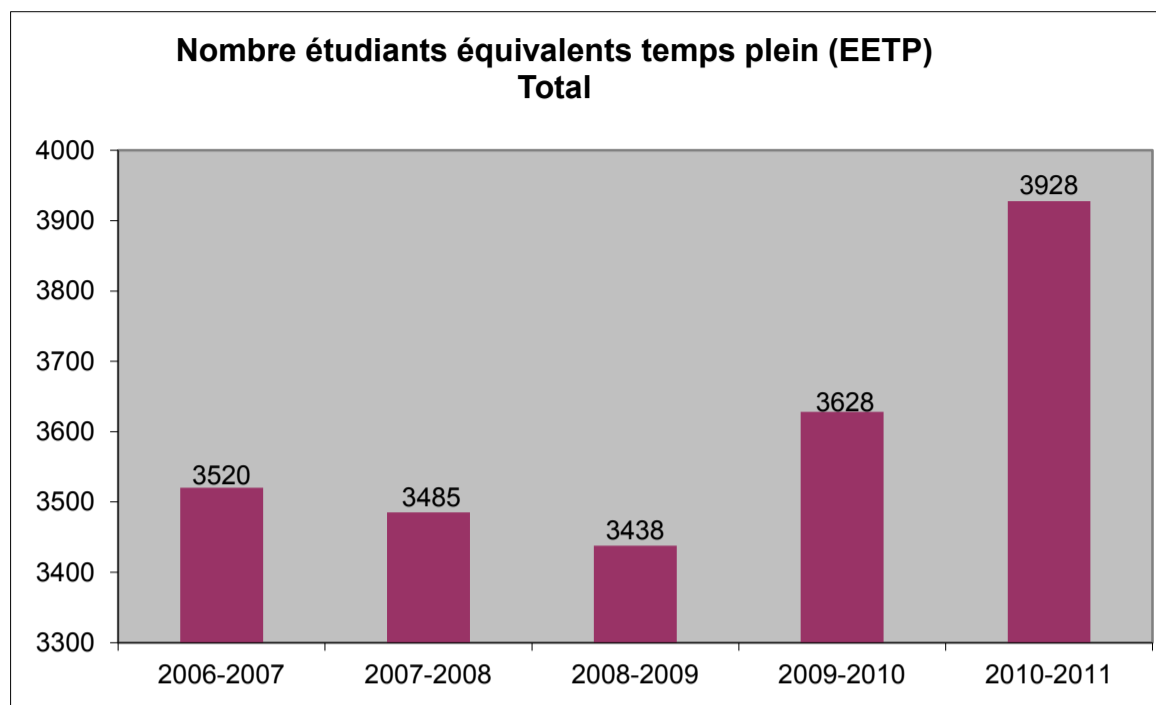
Évolution de la clientèle





Évolution de la clientèle (suite)





3. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont l'indexation prévue par les conventions collectives ou les ententes, les divers congés, les dégagements et les départs anticipés, les négociations à venir, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les divers changements au plan des effectifs. Sur une base annuelle, l'augmentation nette est d'environ 4 250 000 \$ dont la somme de 1 575 000 \$ est attribuable aux augmentations salariales. En réalité, la masse salariale du budget 2011-2012 augmente de 7 670 000 \$, car elle inclut un mois de traitement supplémentaire pour les employés autres que les chargés de cours et le personnel auxiliaire affecté à l'enseignement. Un mois de salaire supplémentaire équivaut à environ 3 420 000 \$.

4. Charges par fonction

Dans le contexte de la réforme comptable, les charges par fonction sont regroupées selon les définitions du rapport financier annuel, pour permettre une meilleure comparaison du budget avec les états financiers. Deux éléments majeurs ont fait l'objet d'une reclassification. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) demande maintenant de présenter les frais de télécommunication à la fonction « Informatique » plutôt qu'à la fonction « Terrains et bâtiments ». Par ailleurs, les prélèvements effectués par le siège social ont été distribués dans les fonctions appropriées.

5. Loi 100

Le plan de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative, adopté par le conseil d'administration (346-CA-5225) prévoit les réductions de dépenses suivantes en 2011-2012 :

- Maintien de la réduction de 15 000 \$ des frais de formation et de perfectionnement;
- Hausse de la réduction des frais de déplacement de 14 600 \$ à 30 068 \$;
- Réduction des frais de vérification de 10 000 \$.
- Réduction des frais de fournitures et matériels de 4 132 \$;

a) Formation et perfectionnement

L'objectif de la Loi 100 devrait être atteint en répartissant les coûts réels selon la fonction administrative des employés ayant bénéficié du perfectionnement.

b) Frais de déplacement

Au budget révisé 2010-2011, une réduction des budgets de l'ordre de 19 500 \$ par rapport au budget initial 2010-2011 a été effectuée sur l'ensemble des budgets de frais de déplacement des services qui ne sont pas en lien direct avec la clientèle. En 2011-2012, les budgets de la fonction administration ont été à nouveau réduits de près de 13 000 \$. Par ailleurs, le budget 2011-2012 comporte une provision de 100 000 \$ pour la révision de la politique interne des frais de voyage et de représentation. De cette provision, 20 000 \$ concernent la fonction administration.

c) Vérification

Le budget 2011-2012 pour les frais de vérification est inférieur à la dépense réelle de 2009-2010 et devrait permettre à l'UQO d'atteindre la cible fixée par le plan de réduction.

d) Matériel et fournitures

Le budget 2011-2012 a été réduit de 7 842 \$ comparativement à celui de l'année 2010-2011. Il a été ramené au même niveau que celui de 2009-2010, et ce, malgré la croissance de l'Université. La réduction des budgets et un contrôle de la fonction attribuée aux projets autofinancés devraient permettre d'atteindre la cible fixée.

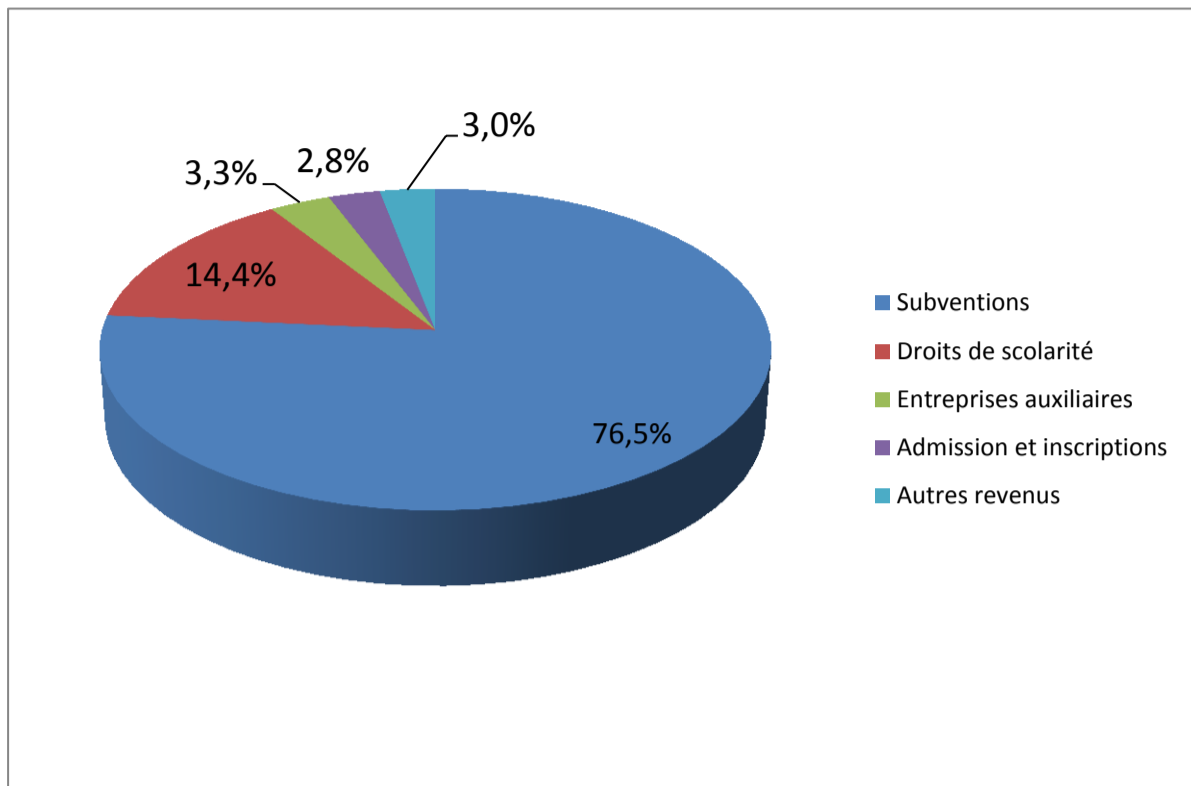
IV TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires. Les détails du budget se retrouvent en annexes pour consultation.

Prévisions budgétaires 2011-2012 – Sommaire des produits

Produits	Budget initial 2011-2012 (\$=000)
Subventions	53 393,2 \$
Droits de scolarité	10 010,6
Entreprises auxiliaires	2 335,9
Admission et inscriptions	1 975,9
Autres revenus	2 064,8
Total - Produits	69 780,4 \$

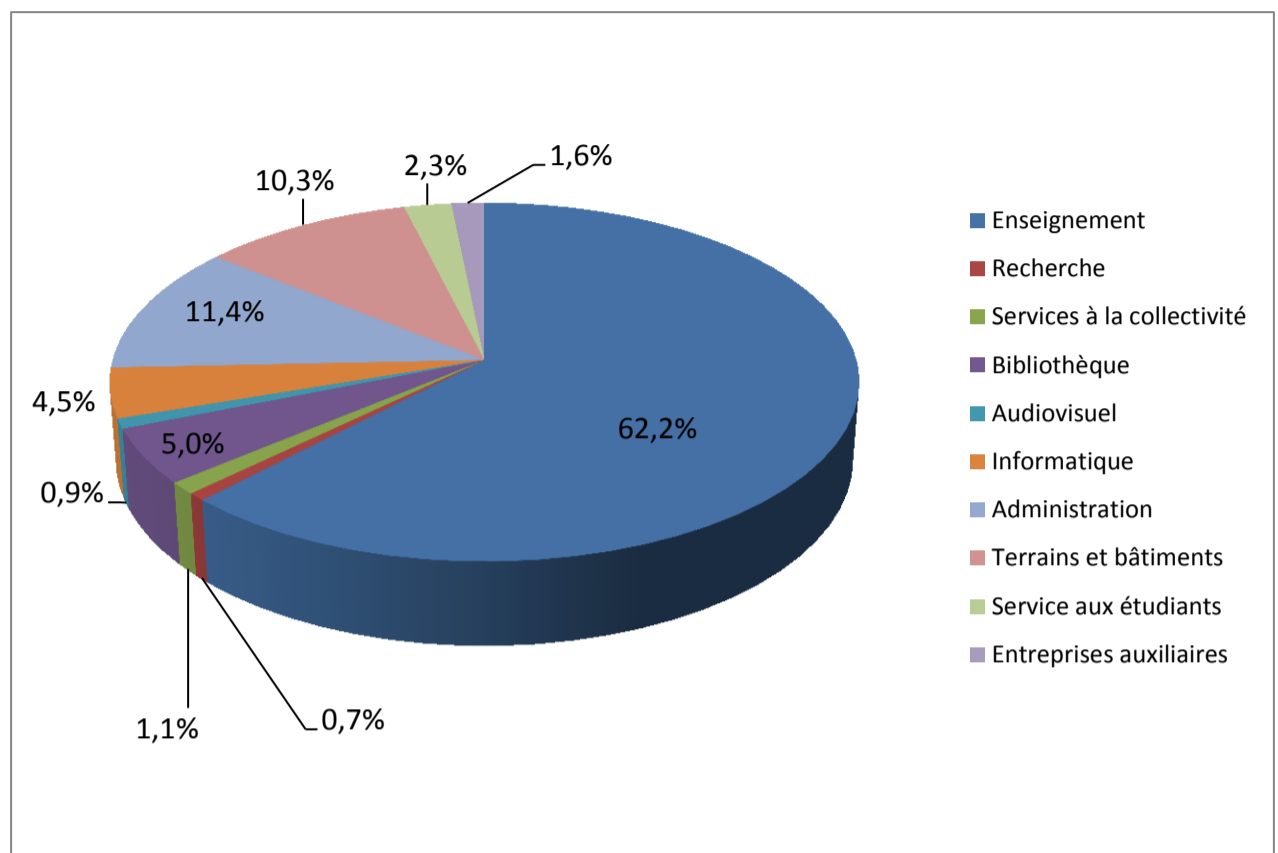
Budget proposé 2011-2012 - Produits



Prévisions budgétaires 2011-2012 – Charges par fonction

Fonctions	Total Budget Proposé 2011-2012 (\$=000)			
	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	Total
Enseignement	35 023,6 \$	6 556,4 \$	2 368,0 \$	43 948,0 \$
Recherche	210,0	27,0	259,0	496,0
Services à la Collectivité	624,7	127,9	27,3	779,9
Bibliothèque	2 020,3	438,2	1 052,8	3 511,3
Audiovisuel	368,0	79,0	164,9	611,9
Informatique	1 478,0	305,5	1 396,2	3 179,7
Administration	4 629,4	1 068,4	2 404,1	8 101,9
Terrains et bâtiments	909,2	197,2	6 190,3	7 296,7
Services aux étudiants	435,8	92,4	1 087,2	1 615,4
Entreprises auxiliaires			1 130,4	1 130,4
Total	45 699,0 \$	8 892,0 \$	16 080,2 \$	70 671,2 \$

Budget proposé - 2011-2012 - Charges par fonction



Un membre questionne la direction concernant les raisons qui ont amené l'Université à créer la Corporation de services universitaires Outaouais – Laurentides pour lui confier la gestion de services qui auraient pu, selon lui, être assumés par les services concernés de l'Université.

Le recteur rappelle que la création de cette structure de gestion de services auxiliaires, juridiquement distincte de l'Université, avait notamment pour but de fournir à l'institution une opportunité de se recentrer sur sa mission première, en se délestant de la responsabilité directe de champs d'activités principalement destinées à des publics externes. Il confirme que la mise sur pied de cette corporation, dont le modèle est très répandu dans les universités, s'est faite en tout état de cause, en conformité avec les obligations juridiques de l'Université.

Un membre se dit surpris de constater une diminution importante des sommes allouées au financement des bourses destinées aux étudiants. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique qu'il s'agit du programme des bourses d'admission dont les critères d'attribution ont dû être revus pour tenir compte de la capacité de payer de l'Université. Les changements effectués au programme ont pour effet de réduire les sommes nécessaires au financement du programme, tant que celui-ci n'aura pas atteint son rythme de croisière. Il suggère de fournir éventuellement au conseil plus de précisions sur ce programme.

Un autre membre affiche son étonnement de constater qu'aucun ajout de ressources humaines n'a été prévu au sein des modules et des départements alors que la clientèle est en hausse dans les deux campus. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique le processus de planification des effectifs et précise que ces demandes en ressources humaines qui sont susceptibles d'émaner des instances académiques et administratives font l'objet d'une première analyse par les directions ou

décanats concernés, avant d'être acheminées au comité du budget qui assure l'arbitrage final. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute, de son côté, qu'il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre l'augmentation de la clientèle et la nécessité de créer des nouveaux postes dans les unités modulaires et départementales et précise que ces augmentations étant surtout concentrées à Saint-Jérôme, qu'il y a effectivement plusieurs créations de postes à ce campus.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5314 concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

6.5 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2009-2014.

Pour 2011-2012, il a été convenu d'utiliser les montants alloués en 2009-2010 en vertu du PQI 2009-2014. Les données des PQI 2010-2015 et 2011-2016 ne sont pas encore connues. Il a également été convenu de ne pas reconduire l'enveloppe « Ajout au parc mobilier lié à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel » compte tenu du fait que le MELS confirmera dorénavant cette enveloppe, annuellement, dans le PQI.

Les enveloppes budgétaires pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivantes :

• Maintien des actifs	1 224 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	480 000
• Développement des systèmes d'information	294 000
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	582 000
	<hr/>
TOTAL	<u>2 580 000 \$</u>

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5315 concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

6.6 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2011-2012

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget de fonctionnement 2011-2012, le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2011-2012 et les modifications apportées à celui-ci.

Postes de professeur :

Suivant l'adoption de la résolution 347-CA-5232 par le conseil d'administration, établissant le nombre de postes de professeurs disponibles pour l'année 2011-2012, ainsi que les résolutions 348-CA-5241 et 348-CA-5247 concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012, le nombre total de postes de professeur est fixé à 198, n'incluant pas un (1) poste de professeur régulier au Département des sciences administratives, un (1) poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada au Département d'informatique et

d'ingénierie, un (1) poste de professeur invité au Département des sciences sociales et deux (2) postes de professeur sous octroi au Département des sciences infirmières.

Postes « Autres catégories de personnel » :

La création de onze (11) postes, l'abolition de deux (2) postes, au 1^{er} mai 2011, se répartit comme suit :

Création d'un (1) poste professionnel au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau;

Création d'un (1) poste professionnel de bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Gatineau;

Création d'un (1) poste professionnel intermittent (35 heures par semaine, 40 semaines par année) de superviseur ou superviseuse clinique au Département des sciences infirmières à Gatineau;

Création d'un (1) poste professionnel de conseiller ou conseillère pédagogique au Décanat de la gestion académique à Gatineau;

Création d'un (1) poste non syndiqué de technicien ou technicienne en ressources humaines au Service des ressources humaines à Gatineau;

Création d'un (1) poste de technicien ou technicienne en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau;

Abolition d'un (1) poste cadre de directeur adjoint au Service de la bibliothèque à Gatineau;

Création d'un (1) poste de technicien ou technicienne en administration à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme;

Création d'un (1) poste bureau de commis aux ressources informationnelles à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme;

Création de deux (2) postes bureau de commis senior 1^{er} cycle et 2^e cycle à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme;

Création d'un (1) poste cadre de directeur adjoint à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme;

Abolition du poste professionnel d'attaché ou d'attachée d'administration à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5316 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

6.7 Adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Coalition BOIS Québec

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que la Coalition BOIS Québec a invité l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à adhérer aux principes généraux énoncés dans le projet de la Charte de la Coalition. Cette Coalition constitue le lieu de rassemblement et le point de contact privilégiés de tous les intervenants souhaitant contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'économie québécoise par l'utilisation accrue du bois dans la construction au Québec. Les objectifs de la Coalition sont entre autres :

- de rassembler les donneurs d'ouvrage afin de promouvoir l'utilisation accrue du

bois dans la construction;

- de faire valoir les attributs environnementaux du bois dans la lutte contre les changements climatiques;
- de positionner et de promouvoir le bois dans les concepts de bâtiments verts et de développement durable;
- de soutenir et d'agir en complémentarité avec les centres de recherche dans leurs activités respectives liées à la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec.

En joignant la Coalition, l'Université s'engage à adhérer à des principes généraux énoncés dans le projet de la Charte de la Coalition et accepte de promouvoir l'utilisation accrue du bois dans la construction de ses bâtiments.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5317 concernant l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Coalition BOIS Québec; laquelle est jointe en appendice.

6.8 Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2010-2011

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le Règlement général 7 de l'Université du Québec portant sur les affaires et l'administration prévoit que les états financiers de l'Université et de ses établissements sont vérifiés.

De plus, le règlement n° 1 de régie interne, à l'article 1.6, précise que les vérificateurs sont nommés par le conseil d'administration « aussitôt que possible au début de l'année financière ».

À sa réunion du 25 janvier 2010 (résolution 340-CA-5113), le conseil d'administration a retenu les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les exercices financiers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 et a nommé ces derniers à titre de vérificateurs externes des livres de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010.

Considérant que les vérificateurs ont terminé leur mandat pour l'année 2009-2010 en avril 2011, la nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2010-2011 s'effectue en fin d'exercice.

Par ailleurs, le comité de vérification recommande de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateurs externes pour l'exercice financier 2010-2011.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5318 concernant la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2010-2011; laquelle est jointe en appendice.

6.9 Octroi du titre de « Professeur honoraire » et de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non enseignant qui quittent l'Université et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :

Christiane Benoît
 Lucien Boucher
 Pierre Collerette
 Louise Dumas
 Luc Lacroix

MEMBRE HONORAIRE :

Pierrette Beaulé
 Diane Beaudin
 Michèle Beaudoin
 Nicole Bergeron
 Diane Bourgeois
 Hélène Mondou

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5319 concernant l'octroi du titre de « Professeur honoraire » (Christiane Benoît) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5320 concernant l'octroi du titre de « Professeur honoraire » (Lucien Boucher) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5321 concernant l'octroi du titre de « Professeur honoraire » (Pierre Collerette) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5322 concernant l'octroi du titre de « Professeur honoraire » (Louise Dumas) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5323 concernant l'octroi du titre de « Professeur honoraire » (Luc Lacroix) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5324 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » (Pierrette Beaulé) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5325 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » (Diane Beaudin) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5326 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » (Michèle Beaudoin) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5327 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » (Nicole Bergeron) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5328 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » (Diane Bourgeois) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5329 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » (Hélène Mondou) de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

6.10 Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Alexandre-Taché

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à l'évaluation du déficit d'entretien accumulé et à la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme RCAA Planifika en juin 2007, un programme de réfection des toitures des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault a été mis en place. Ce programme a débuté à l'été 2009 et s'est poursuivi à l'été 2010. En planification des travaux d'été 2011, l'Université a mandaté la firme d'architectes Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design pour préparer les plans et devis afin d'obtenir des propositions de la part d'entrepreneurs spécialisés en toitures pour la réfection d'une partie des toitures du pavillon Alexandre-Taché.

Le financement du projet de réfection des toitures du pavillon Alexandre-Taché est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées annuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) le 14 mars 2011 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 21 mars 2011.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 avril 2011. Quatre entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université et l'analyse de la conformité des soumissions a été effectuée par la firme d'architectes Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design. Le prix le plus bas était le principal critère de sélection d'un entrepreneur et la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Morin Isolation et Toitures ltée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5330 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

6.11 Adjudication du contrat de location d'appareils multifonctions

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que l'Université du Québec en Outaouais doit s'adjoindre les services d'une entreprise pour la location et l'entretien d'appareils multifonctions sur une base coût par copie pour le remplacement d'appareils dont le contrat de location atteint son échéance le 31 mai 2011. Ce contrat comprend la fourniture d'un total de vingt-cinq (25) appareils devant être intégrés à l'infrastructure Equitrac Express 4.1 et administrés à distance par une solution centralisée. Cette location est offerte sur une base d'un coût par copie tout inclus, ferme pour les soixante prochains mois, à compter du 1^{er} juin 2011.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 25 mars

2011, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour recevoir des propositions de la part des entreprises intéressées. L'objectif poursuivi étant d'obtenir les tarifs les plus concurrentiels.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2011. Deux entreprises ont déposé des propositions. Parmi celles-ci, une seule s'est avérée conforme. Les propositions ont été étudiées par le Service des technologies de l'information et la division des approvisionnements de l'Université et un document résumant le processus d'appel d'offres et de recommandation a été soumis lors de la réunion. L'adjudication étant basée sur le prix le plus bas, la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Xerox, pour une période de soixante (60) mois, soit du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2016. Aucune option de renouvellement n'est prévue au contrat.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5331 concernant l'adjudication du contrat de location d'appareils multifonctions; laquelle est jointe en appendice.

6.12 Adjudication du contrat de services de placement média

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université doit s'adjoindre les services d'une entreprise en placement média. De façon générale, le mandat de l'entreprise consiste à appuyer l'Université dans la planification, l'exécution et le contrôle de ses stratégies publicitaires de recrutement étudiant, de notoriété, de campagne d'évènement, etc.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements a lancé, le 18 mars 2011, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour recevoir des propositions de la part des prestataires de services intéressés. L'objectif poursuivi étant d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Lors de l'ouverture publique, une seule firme a déposé une soumission. Puisque celle-ci a répondu aux critères de conformité administratifs, la soumission est passée à l'étape de l'évaluation qualitative par le biais d'un comité formé de quatre (4) membres, dont un de provenance externe à l'Université.

Le rapport du processus d'appel d'offres, incluant la recommandation de la division des approvisionnements, a été soumis lors de la réunion. L'adjudication étant basée sur le prix ajusté le plus bas, la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 3131190 Canada Inc. (Média Place Communication), pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2011 au 30 mai 2014. Aucune option de renouvellement n'est prévue au contrat.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5332 concernant l'adjudication du contrat de services de placement média; laquelle est jointe en appendice.

La présidente procède à une suspension de la séance, à 18 h 30, pour le repas.

La présidente décrète la reprise des activités de la séance, à 19 h 15.

4.- Affaires générales et corporatives

4.2 Information de la présidente

La présidente trace, à ce jour, un bilan très positif des activités et de la promotion entourant les célébrations du 30^e anniversaire de l'Université dont l'élément marquant aura été la soirée de gala du 30^e qui se tenait à la Maison de la culture de Gatineau, le samedi 12 mars 2011.

Elle a participé, en compagnie des membres du comité de vérification de l'Université et des autres établissements du réseau de l'Université du Québec, à une formation spécifique sur les responsabilités des comités de vérification organisée par le siège social. Cette formation a également été l'occasion, pour les participants, de participer à une séance de travail avec des représentants du ministère des Finances, de même qu'avec le vérificateur général du Québec, monsieur Renaud Lachance.

Elle dit avoir beaucoup apprécié sa participation au vernissage des finissants de l'École multidisciplinaire de l'image, qui avait lieu le 21 avril dernier, et elle souligne la qualité de ces travaux.

4.3 Information du recteur

Il enchaîne également avec l'activité de vernissage des travaux de fin de trimestre des étudiants de l'ÉMI pour souligner, à son tour, la grande qualité des œuvres exposées.

Il résume les principales modifications effectuées aux règlements portant les numéros 4 (Exercice du pouvoir des établissements), 5 (Instances et dispositions générales) et 7 (Affaires concernant l'administration) de l'Université du Québec. Ces modifications vont avoir pour effet d'alléger les structures décisionnelles des constituantes et de l'Assemblée des gouverneurs, notamment par un relèvement des seuils d'engagement financier en vertu desquels les établissements doivent soumettre ceux-ci à l'approbation de l'Assemblée des gouverneurs. Les contrats de nature opérationnelle n'auront plus à être soumis à l'approbation de l'Université du Québec.

Il commente le budget provincial du 17 mars 2011 qui comporte plusieurs mesures importantes pour les universités. Ainsi, il appert que les universités vont bénéficier d'un refinancement important de la mission universitaire qui va s'échelonner sur une période de cinq (5) ans, refinancement qui sera assorti de cibles de performance à atteindre, lesquelles seront intégrées à des ententes de partenariat. Il rappelle la problématique du déficit structurel que l'UQO supporte depuis de nombreuses années, l'ayant ainsi privé d'un financement global à hauteur de 15 millions et qu'il s'agit de l'élément principal qui devra être pris en compte dans les négociations à venir avec le gouvernement.

Le budget vient consacrer également la volonté gouvernementale de procéder à une hausse des frais de scolarité de l'ordre de 325 \$ par année, à compter de l'année universitaire 2012-2013. La hausse de 100 \$ par année actuellement en vigueur, et ce, pour une période de cinq (5) ans, se terminera donc à la fin du trimestre de l'été 2012.

4.4 Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO) : confirmation de la liste des secteurs à développer par delà de ceux identifiés dans Horizon 2014

Suite à l'intervention de la direction de l'UQO, devant la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale, le 17 août 2010, dans le cadre de laquelle le recteur a donné le coup d'envoi à la revendication d'un statut particulier pour l'UQO, le conseil d'administration de l'UQO (résolution 346-CA-5220) a mandaté le recteur afin qu'il invite les partenaires régionaux à définir leurs attentes à l'égard de la revendication d'un statut particulier pour l'enseignement supérieur en Outaouais et à se joindre au mouvement initié par l'Université.

Lors de sa réunion du 8 octobre 2010, la Table Éducation Outaouais (TÉO) accueillait cette démarche favorablement en adoptant à l'unanimité une résolution d'appui comprenant la formation d'un comité présidé par le recteur de l'UQO et mandaté pour définir le statut particulier ainsi que les demandes s'y rapportant et d'effectuer des représentations quant à l'obtention d'un statut particulier auprès du gouvernement du Québec et des ministères concernés. Ce comité s'appelle l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO).

Depuis lors, l'ACESO a recueilli des appuis nombreux à la cause, notamment sous la forme de plus de quatre-vingts (80) résolutions unanimes de la part des conseils

d'administration d'organismes de tous les milieux : affaires municipales, coopératives, développement économique, culture, éducation, santé, secteur privé, associations, fédérations, ordres professionnels et syndicats. Ces appuis ont fait l'objet d'une conférence de presse conviée par l'ACESO le 18 avril 2011 au cours de laquelle les partenaires ont insisté pour demander formellement au gouvernement du Québec de fournir un appui exceptionnel et substantiel dans :

- a) la bonification de l'offre de programmes des établissements d'enseignement supérieur en Outaouais en concordance avec nos besoins urgents et récurrents de main-d'œuvre qualifiée;
- b) la réintégration des milliers d'étudiants en exode dans un établissement d'enseignement supérieur d'Ottawa chaque année;
- c) et la correction du financement de notre université.

Dans sa démarche pour la promotion de la cause (précédemment identifiée sous le vocable de statut particulier) de l'enseignement supérieur en Outaouais, l'Alliance souhaite recevoir de la part de ses membres une liste d'attentes et de revendications institutionnelles qui seront intégrées au rapport final qu'entend faire sien la Table Éducation Outaouais lors de sa réunion du 17 juin prochain.

Pour l'Université du Québec en Outaouais, il est proposé de définir ces attentes sous la forme d'une liste de secteurs disciplinaires et de programmes prioritaires pour le développement desquels l'établissement entend recevoir des appuis spécifiques de la part du gouvernement du Québec.

Ces appuis spécifiques doivent s'inscrire au bilan de l'iniquité historique dont est affligée l'Université, tant dans son niveau de financement, que dans les retards importants constatés au fil des années dans le développement de sa programmation académique et de ses infrastructures, une situation unique au Québec. Les demandes pour la création de ces programmes comprendront des requêtes spécifiques liées aux coûts plus élevés que représente le démarrage d'activités dans des secteurs où l'UQO est actuellement absente, tant au niveau des infrastructures qu'à celui des ressources humaines.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5276 concernant l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO) : confirmation de la liste des secteurs à développer par delà de ceux identifiés dans Horizon 2014; laquelle est jointe en appendice.

4.5 Recommandation du recteur concernant l'attribution des titres « Bâtisseurs de l'UQO »

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, il est résolu à l'unanimité de décréter le huis clos, en autorisant la présence des observateurs.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, il est résolu à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter les résolutions 351-CA-5277 à 351-CA-5295 concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution des titres « Bâtisseurs de l'UQO »; laquelle est jointe en appendice.

4.6 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de deux doctorats *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, il est résolu à l'unanimité de décréter le huis clos, en autorisant la présence des observateurs.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, il est résolu à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter les résolutions 351-CA-5296-1 et 351-CA-5296-2 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de deux doctorats *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires académiques

5.1 Calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet a été construit en respectant le règlement général de l'Université du Québec ainsi que les régimes des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'étude.

Pour les trimestres d'automne 2012 et d'hiver 2013, la date limite d'admission (admission par formulaire papier) pour les étudiants ayant un statut autre que canadien ou résident permanent a été devancée au 15 avril 2012 pour le trimestre d'automne et au 15 septembre 2012 pour le trimestre d'hiver. Ce changement raccourcit le délai afin de faciliter l'obtention des papiers d'immigration pour ce type de clientèle.

La commission des études recommande de ne pas fixer dès maintenant les dates de la semaine d'étude au trimestre d'hiver 2013, mais d'attendre d'obtenir l'information relative au moment où les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides vont fixer la semaine de relâche. La commission des études a indiqué qu'elle était d'avis que la semaine d'étude devrait coïncider avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire.

En conséquence, le projet de calendrier qui est soumis ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'étude du trimestre d'hiver 2013. Il est plutôt proposé que, dans la mesure où les commissions scolaires concernées optent pour les mêmes dates, la semaine d'étude soit alors fixée à ce moment. Par ailleurs, si les commissions scolaires des deux régions utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études et présenter la question au conseil d'administration pour décision. Selon l'expérience du calendrier 2011-2012, les commissions scolaires pourraient arrêter ces dates vers le mois de février 2012.

La commission des études a formulé un avis au conseil d'administration relativement à ce dossier lors de sa réunion du 21 avril 2011.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5297 concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Modification aux conditions d'admission du DESS en administration scolaire (3164)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de modification aux conditions d'admission du DESS en administration scolaire (3164).

Les conditions d'admission du programme susmentionné, qui furent approuvées par le conseil d'administration le 13 décembre 2010, prévoient une entrevue optionnelle pour les candidats sollicitant l'admission sur la base dite adulte et obligatoire sur la base dite universitaire. Or, après avoir de nouveau réfléchi à la question de l'entrevue comme condition d'admission au diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164), le comité de programme souhaite que l'entrevue soit obligatoire pour l'admission sur la base dite adulte et optionnelle sur la base dite universitaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5298 concernant une modification aux conditions d'admission du DESS en administration scolaire (3164); laquelle est jointe en appendice.

5.3 Ouverture des admissions à la maîtrise en sciences sociales du développement territorial

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sollicite l'avis des membres du conseil d'administration eu égard à l'ouverture des admissions à la maîtrise en sciences sociales du développement territorial.

Forte du succès remporté par l'actuelle maîtrise en développement régional, l'UQO entend, par l'ouverture de ce nouveau programme, répondre à la fois à l'évolution de la discipline du développement territorial et à l'intérêt grandissant des étudiants pour les questions du développement international, par l'offre d'une concentration dans ce champ d'études. Ce projet est en outre soutenu par l'intérêt que portent les professeurs des départements de travail social et des sciences sociales au développement territorial et international, ainsi que par leurs activités de recherche dans ces domaines.

Le programme proposé permettra aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et leur maîtrise des aspects théoriques et méthodologiques du développement et d'y acquérir une formation qui mettra l'accent sur la dimension territoriale.

La commission des études, lors de sa réunion du 14 octobre 2010, a formulé un avis favorable face à ce projet qui a été revu afin de tenir compte des conditions et des suggestions qui accompagnaient l'avis favorable formulé par la Commission d'évaluation des projets de programme de la CREPUQ. Le dossier a été soumis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour obtenir une confirmation du financement des effectifs étudiants. Dans le cadre de son analyse du dossier, le MELS fait appel à l'avis du Comité des programmes universitaires qui devrait formuler une recommandation à la ministre sous peu. Compte tenu qu'il s'agit d'un nouveau programme qui viendrait remplacer un programme déjà offert par extension, il est très probable que la décision de financement des effectifs étudiants sera positive. Par ailleurs, afin de procéder le plus efficacement possible à la mise en œuvre de ce programme dès l'automne 2011, il est recommandé au conseil d'administration de procéder à l'ouverture des admissions dès maintenant, et ce, sous réserve de la confirmation du financement attendue de la part du MELS.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5299 concernant l'ouverture des admissions à la maîtrise en sciences sociales du développement territorial; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychologie clinique de l'enfant au site de travail Gatineau, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Sébastien Normand à titre de professeur régulier en psychologie clinique de l'enfant.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5300 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie (Sébastien Normand); laquelle est jointe en appendice.

5.5 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en éducation au préscolaire au site de travail Gatineau, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Manon Boily à titre de professeure régulière en éducation au préscolaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5301 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (Manon Boily); laquelle est jointe en appendice.

5.6 Prolongation du contrat d'une professeure suppléante à l'École multidisciplinaire de l'image

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que l'Assemblée départementale de l'École multidisciplinaire de l'image recommande la prolongation du contrat d'embauche de madame Valérie Yobé à titre de professeure suppléante en design graphique.

En juin 2010, le conseil d'administration donnait suite à une recommandation d'embauche de madame Valérie Yobé jusqu'au 31 mai 2011. Depuis, des discussions ont eu lieu entre le département et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur les enjeux relatifs aux ressources professorales en design graphique et suite à l'analyse de la situation, il appert qu'il serait intéressant pour l'UQO de continuer à bénéficier des services de la professeure Yobé pour une année additionnelle. Le Syndicat des professeures et des professeurs a confirmé son accord avec la prolongation de contrat de la professeure Valérie Yobé.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'accepter la prolongation du contrat de madame Valérie Yobé jusqu'au 31 mai 2012.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5302 concernant la prolongation du contrat d'une professeure suppléante à l'École multidisciplinaire de l'image (Valérie Yobé); laquelle est jointe en appendice.

5.7 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en certification et contrôle de gestion, le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Nebil Messabia à titre de professeur régulier en certification et contrôle de gestion.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5303 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables (Nebil Messabia); laquelle est jointe en appendice.

5.8 Approbation du contrat entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) désire renouveler le contrat avec l'UQO dans le domaine de la formation en français langue seconde à temps plein afin de permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer le plus adéquatement et le plus rapidement possible à la société québécoise.

Le MICC soumet un nouveau contrat de services à l'UQO pour les exercices financiers couvrant la période de mai 2011 à juillet 2014.

Le premier contrat, qui couvrait la période d'août 2004 à juillet 2007, était d'une valeur totale de 356 400 \$ et a permis à l'UQO de dégager un retour de 114 230,75 \$ après absorption des dépenses.

Pour ce troisième contrat triennal d'une valeur totale de 384 120 \$, le DFCP anticipe de dégager un retour de 124 379,51 \$ après absorption des dépenses.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5304 concernant l'approbation du contrat entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO); laquelle est jointe en appendice.

5.9 Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) : autorisation de dépôt d'une demande de financement auprès du MDEIE et confirmation de la mise en œuvre du projet sous réserve de l'obtention des financements attendus

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que fort de plusieurs années de collaboration en recherche avec l'Institut d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) et de la priorité de l'UQO de développer le secteur des sciences naturelles, il est proposé de mettre en œuvre le projet de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) sous réserve de la confirmation des financements attendus du MELS et du MDEIE.

Rappelons que l'UQO (à ce moment l'UQAH) a été un des établissements fondateurs de l'IQAFF en 1989. Une entente formelle a été signée en 2002 (résolution 252-CA-3626) qui conférait à l'IQAFF le statut d'Institut affilié et qui a permis notamment l'intégration des premiers chercheurs de l'IQAFF à titre de professeurs associés. En 2005, le développement du secteur des sciences naturelles a été inscrit comme une des priorités du Plan stratégique de la recherche à l'UQO. Cette même année, l'UQO a engagé un des chercheurs de l'IQAFF comme professeur invité et a obtenu une subvention majeure de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et du gouvernement du Québec qui a permis l'acquisition d'équipements de pointe, dont

plusieurs éléments, totalisant environ 500 K\$, ont été installés à l'IQAFF. En 2008, deux autres chercheurs de l'IQAFF ont été engagés par l'UQO à titre de professeur invité.

Suite aux démarches de l'UQO visant l'intégration de l'IQAFF et la création de l'ISFORT, le gouvernement du Québec annonçait en juin 2009 un financement de 3,1 M\$ pour l'infrastructure, dont l'acceptation par l'UQO était conditionnelle au financement pérenne du volet fonctionnement de l'Institut. Un plan d'affaires visant à soutenir le démarrage du fonctionnement de l'ISFORT a donc été présenté au MELS en juin 2010 (résolution 344-CA-5199). Suite à différents échanges depuis, le gouvernement du Québec a demandé à l'UQO de présenter deux projets complémentaires; le soutien au démarrage au MELS et l'infrastructure de recherche au MDEIE.

Au plan académique, le projet est fidèle au plan d'affaires déjà adopté par le conseil d'administration. Une variante est introduite afin de regrouper les professeurs au sein d'une unité départementale : le Département des sciences naturelles. L'ISFORT est également mis sur pied à titre de regroupement officiel de recherche. Cette avenue a été préférée afin de bien marquer l'orientation soutenue par le MELS voulant que ce projet serve de levier pour le développement des sciences naturelles à l'UQO. En outre, à moyen terme, on peut envisager l'embauche de professeurs pour intervenir dans des programmes de sciences naturelles, mais qui ne seraient pas des experts de la forêt feuillue et qui ne seraient donc pas associés à l'ISFORT. Par ailleurs, on peut aussi concevoir que des chercheurs ayant des expertises complémentaires à celles de chercheurs en sciences naturelles, par exemple en sciences sociales, pourraient s'associer à l'ISFORT.

Au plan des infrastructures, le projet est soumis au programme régulier du MDEIE, ce qui implique une contribution minimale de 10 % des coûts de la part de l'UQO. Il s'agit d'une différence importante par rapport au projet initialement approuvé, qui, par le programme des Infrastructures du savoir, aurait profité d'un financement à 100 % des coûts.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5305 concernant l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) : autorisation de dépôt d'une demande de financement auprès du MDEIE et confirmation de la mise en œuvre du projet sous réserve de l'obtention des financements attendus; laquelle est jointe en appendice.

5.10 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences administratives

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur suppléant en finance et économique, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Jean-Marc Thuotte à titre de professeur suppléant en finance et économique.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5306 concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences administratives (Jean-Marc Thuotte); laquelle est jointe en appendice.

5.11 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en stratégie et marketing, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du

Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Issam Telahigue à titre de professeur régulier en stratégie et marketing.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5307 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives (Issam Telahigue); laquelle est jointe en appendice.

5.12 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en intervention infirmière au site de travail Gatineau, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Roseline Galipeau à titre de professeure régulière en intervention infirmière.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5308 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (Roseline Galipeau); laquelle est jointe en appendice.

5.13 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en intervention infirmière au site de travail Gatineau, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Sylvie Charette à titre de professeure régulière en intervention infirmière.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5309 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (Sylvie Charette); laquelle est jointe en appendice.

5.14 Augmentation du contingent à l'admission au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) à Gatineau pour l'automne 2011

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que plus de 170 demandes d'admission ont été reçues pour le trimestre d'automne 2011 au baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale. Un examen des demandes réalisé par la direction du Module des sciences de la santé permet de constater que plusieurs candidates présentent un dossier de qualité et pourraient être admises au programme. Le contingent à ce programme a été fixé à 35 places, et ce, en raison des coûts importants associés à la formation pratique des étudiantes, principalement en milieu hospitalier.

Suite à des discussions avec la direction du Module et la direction du Département des sciences infirmières, il appert qu'il serait envisageable d'augmenter le nombre d'étudiantes, et ce, dans la mesure où des discussions avec nos partenaires du milieu de la santé permettraient d'en assurer le placement en stage dans des conditions financièrement acceptables pour l'Université.

Le 21 avril dernier, la commission des études a été saisie de cette possibilité et s'est prononcée favorablement à une augmentation du contingent, jusqu'à 70 places, et ce, dans le contexte identifié ci-haut.

Compte tenu de l'importance pour l'UQO de participer à la formation d'une relève infirmière compétente en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'accepter une augmentation du nombre de places à ce programme, pour l'automne 2011, et ce, sous réserve que des discussions avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux permettent d'assurer les conditions favorables à la formation pratique des étudiantes additionnelles.

En pratique, le département souhaite élargir l'utilisation d'un mode d'encadrement par préceptorat, lequel s'avère beaucoup moins coûteux pour l'Université. Aussi, c'est sur la base de cette hypothèse que seraient entreprises des discussions avec les partenaires.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5310 concernant une augmentation du contingent à l'admission au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) à Gatineau pour l'automne 2011; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Nomination**

7.1 **Nomination d'un membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration**

Le secrétaire général informe les membres que le Code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du conseil d'administration de l'Université en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le comité d'éthique relève du conseil d'administration. Il est formé de deux (2) membres du conseil et d'un membre externe qui agit à titre de président. La durée d'un mandat est de trois ans.

Le conseil d'administration doit pourvoir au remplacement d'un (1) membre. Il s'agit de remplacer monsieur Maxime Rainville qui a démissionné comme membre du conseil d'administration en date du 4 avril 2011.

La présidente et le recteur présentent au conseil, en séance, une recommandation conjointe concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique et de déontologie.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 351-CA-5333 concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente les plus récentes statistiques concernant les admissions pour le trimestre d'automne 2011 et confirme que la tendance à la hausse pour des admissions dans les programmes offerts aux deux campus se maintient, puisque l'on observe une augmentation de l'ordre de 21 %, par rapport à la même date, l'année dernière.

Il informe le conseil que la professeure Francine de Montigny, du Département des sciences infirmières, s'est vu décerner récemment l'un des huit prestigieux prix Florence, volet « recherche », décerné par l'Ordre des Infirmiers et des Infirmières du Québec (OIIQ). Il s'agit d'un prix qui vise à reconnaître la contribution des infirmières qui, comme la professeure de Montigny, se sont distinguées par leur réalisation et leur contribution au développement de la profession.

Il mentionne également que l'Ordre de Gatineau sera décerné cette année à trois (3) récipiendaires qui ont toutes un lien avec l'UQO, soit madame Géraldine Hutton, détentrice d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'UQO, de la professeure retraitée en sciences infirmières Louise Dumas, et de Johanne Donohue, une artiste de la région présentement inscrite dans un programme d'études à l'UQO.

Un membre se dit étonné de constater que le mot de passe qu'il utilise pour accéder au site protégé des « Comités et groupes de travail de l'UQO » semble être connu de l'administratrice du système. Le secrétaire général va procéder aux vérifications.

9.- Dépôt de documents

- 9.1 Lettre de démission d'un membre du conseil d'administration
- 9.2 Lettre du président et du secrétaire du Regroupement régional des établissements de santé et de services sociaux des Laurentides
- 9.3 Cahier spécial pour le 30^e anniversaire de l'Université du Québec en Outaouais
- 9.4 Cahier de l'Université du Québec sur la forêt

10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 13 juin 2011 à 16 h 30.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par monsieur Michel Lavergne, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 h 15.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice